
États financiers de l' Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13
Produits et charges par programme - Annexe	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 10 juin 2024

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa**État des résultats**

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Produits (annexe)			
Subventions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC)		11 274 594	10 590 376
Autres subventions et contributions		118 629	139 440
Contributions des personnes		591 145	600 990
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	202 457	221 558
Fonds passeport		435 542	447 018
Autres produits	10	157 343	128 966
		12 779 710	12 128 348
Charges (annexe)			
Salaires et charges sociales		8 874 441	8 162 372
Déplacements		329 918	275 532
Frais de communications		83 757	96 106
Loyer		341 227	322 915
Services publics		79 750	80 912
Formation		72 558	114 912
Publicité et promotion		20 373	11 857
Entretien et réparations		497 182	585 637
Achats de services professionnels		192 175	212 491
Achats de services en technologie de l'information		148 103	123 600
Achats de services pour les personnes		413 590	404 969
Achats de services en milieu de vie		796 089	830 395
Achats de services divers		79 000	95 484
Assurances		85 964	80 392
Fournitures et équipement		493 282	485 607
Amortissement des immobilisations corporelles		202 457	221 558
Divers		29 693	24 166
		12 739 559	12 128 905
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		40 151	(557)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 020 065	176 878	1 196 943	1 197 500
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	40 151	40 151	(557)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	89 376	(89 376)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(202 457)	202 457	—	—
Apports reçus pour investissements dans les immobilisations corporelles	(89 376)	89 376	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	202 457	(202 457)	—	—
Solde à la fin	1 020 065	217 029	1 237 094	1 196 943

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa
État de la situation financière
au 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		846 677	662 018
Débiteurs	5	249 948	348 814
Frais payés d'avance		36 178	20 870
		1 132 803	1 031 702
Immobilisations corporelles	6	3 440 392	3 553 473
		4 573 195	4 585 175
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	749 776	693 342
Apports reportés	8	154 929	157 502
Revenus perçus d'avance		11 069	3 980
		915 774	854 824
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	2 420 327	2 533 408
		3 336 101	3 388 232
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		1 020 065	1 020 065
Non affecté		217 029	176 878
		1 237 094	1 196 943
		4 573 195	4 585 175

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil

Louise Letarte, présidente

Sophie Beaudin, trésorière

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		40 151	(557)
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(202 457)	(221 558)
Amortissement des immobilisations corporelles		202 457	221 558
		40 151	(557)
Variation des éléments hors caisse du fond de roulement d'exploitation	15	144 508	(148 509)
		184 659	(149 066)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(89 376)	(69 436)
Activités de financement			
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		89 376	69 436
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		184 659	(149 066)
Encaisse au début		662 018	811 084
Encaisse à la fin		846 677	662 018

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

L'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'Association), constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est par conséquent exonéré d'impôts. La mission de l'Association est d'offrir aux personnes d'Ottawa ayant une déficience intellectuelle des services en français favorisant leur épanouissement et leur inclusion au sein de la communauté.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sujets à des restrictions externes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et lorsque leur perception est raisonnablement assurée.

Les contributions des personnes et les produits du fonds passeport sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Encaisse

L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

L'ameublement et l'équipement informatique ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis sur une période de cinq et trois ans respectivement, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les bâtiments sont amortis sur une période de quarante ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie indéfinie.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports reportés

L'excédent des apports reçus sur les charges afférentes aux projets non terminés est présenté à l'état de la situation financière comme apports reportés. Tout solde résiduel à la fin de ces projets est alors imputé à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement des immobilisations corporelles énoncée précédemment. Ces montants excluent les apports pour l'achat de terrains puisque ceux-ci sont comptabilisés directement à l'actif net.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers.

La provision pour créances douteuses, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les montants de certaines charges à payer sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Ventilation des charges

Les charges d'administration sont ventilées au sein des programmes en fonction du pourcentage des produits de subvention du Ministère et se répartissent tel que présenté à l'annexe - Produits et charges par programme.

De plus, les charges de formation présentées à l'état des résultats incluent des charges de salaires et charges sociales d'un montant de 35 331 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (64 631 \$ en 2023).

4. Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée et inutilisée de 100 000 \$ auprès d'une institution financière, portant intérêts au taux de base plus 2 %. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang et est renouvelable annuellement.

5. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Fonds passeport	92 015	215 645
Autres subventions et contributions	42 806	20 123
TPS et TVH à recouvrer	77 976	77 902
Autres	37 151	35 144
	249 948	348 814

6. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur comptable nette \$	2023 Valeur comptable nette \$
Terrains	1,029,679	—	1,029,679	1,029,679
Bâtiments	3,671,334	(1,430,230)	2,241,104	2,252,485
Ameublement et équipement informatique	1,769,712	(1,667,781)	101,931	169,068
Logiciels	33,362	(33,362)	—	—
Améliorations locatives	370,245	(302,567)	67,678	102,241
	6,874,332	(3,433,940)	3,440,392	3,553,473

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) détient un privilège sur les terrains et bâtiments. Le MSESC possède donc un droit de regard sur la disposition et le reliquat éventuel de ces immobilisations corporelles.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2024 \$	2023 \$
Créditeurs et charges à payer	653 580	656 305
Sommes à remettre à l'État	96 196	37 037
	749 776	693 342

8. Apports reportés

Les apports reportés présentent la partie non utilisée des apports reçus pour des fins spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024 \$	2023 \$
Solde au début	157,502	147,501
Apports reçus	95,086	50,148
Montant constatés comme produits	(97,659)	(40,147)
Solde à la fin	154,929	157,502

Le solde en fin d'exercice est composé de :

	2024 \$	2023 \$
Subvention du MSESC	94 228	94 228
Collecte de fonds	49 127	63 274
Subvention de la Fondation Trillium	11 574	—
Solde à la fin	154 929	157 502

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles présentent la partie non amortie des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les subventions reçues pour les acquisitions de terrains, de bâtiments, ameublement et équipement informatique, de logiciels et d'améliorations locatives. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	2,533,408	2,685,530
Plus : Apports reçus pour investissement dans les immobilisations corporelles	89,376	69,436
Moins : Montants amortis aux résultats	(202,457)	(221,558)
Solde à la fin	2,420,327	2,533,408

10. Autres produits

	2024	2023
	\$	\$
Dons et cotisations	4 917	7 057
Projets communautaires et autres	152 426	121 909
	157 343	128 966

11. Engagements

L'Association s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation, à louer des locaux en plus de divers équipements. Les loyers futurs annuels approximatifs pour les années suivantes sont :

	\$
2025	250,956
2026	149,063
2027	144,863
2028	63,863
2029	2,898
	611,642

12. Régime de retraite

À partir du 1^{er} janvier 2007, les employés de l'Association qui sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique sont devenus membres d'un Régime de retraite multi-secteur. Au cours de l'exercice, les contributions versées par l'Association au nom de ces employés s'élèvent à 174 006 \$ (155 327 \$ en 2023). Les cotisations de l'Association sont égales à celles des participants.

13. Dépendance économique

Du point de vue économique, l'Association dépend des subventions reçues du MDESC. Le total des produits de subventions du MDESC est présenté à l'état des résultats.

14. Gestion du capital

L'objectif de l'Association quant à la gestion de son capital, est de maintenir son statut d'organisme sans but lucratif afin de réaliser sa mission. Le capital de l'Association se définit comme étant ses actifs nets. L'Association gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Association s'est conformée aux exigences de ces apports affectés. La définition du capital et les objectifs et politiques en matière de gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

15. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	98 866	(114 993)
Frais payés d'avance	(15 308)	(5 763)
Créditeurs et charges à payer	56 434	(41 734)
Apports reportés	(2 573)	10 001
Revenu perçu d'avance	7 089	3 980
	144 508	(148 509)

16. Instruments financiers et gestion des risques

L'Association est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Association.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent principalement les subventions à recevoir et des taxes de ventes à recevoir. De ce fait, l'exposition de l'Association aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de taux d'intérêt

La marge de crédit autorisée porte intérêt à taux variable et expose donc l'Association à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Association dispose de sources de financement sous la forme de marges de crédit de montant autorisé suffisant. L'Association établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Produits et charges par programme - Annexe

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Soutien à la vie en groupe	Soutien famille hôte	Soutien vie autonome	Soutien participation communautaire	Soutien de relève	Soutien à l'emploi	Soutien de relève en résidence enfants	Services de soutien communautaire enfants	Financement auto-généré	Total	
Administration	F600	F600	F600	F605	F605	F607	F608	E701		2024	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits											
Subventions du M.S.E.S.C..	—	6 353 150	1 935 548	670 127	1 429 881	450 145	373 370	32 935	29 438	—	11 274 594
Autres subventions et contributions	—	37 060	-	—	28 108	6 041	—	—	—	47 420	118 629
Contribution des personnes	—	383 436	80 241	—	33 200	10 944	940	2 189	—	80 195	591 145
Amortissement des apports reportés	—	134 695	25 347	—	24 623	—	8 984	—	—	8 808	202 457
Fonds passeport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	435 542	435 542
Autres produits	40 072	—	—	—	—	700	—	—	—	116 571	157 343
	40 072	6 908 341	2 041 136	670 127	1 515 812	467 130	383 994	35 124	29 438	688 536	12 779 710
Charges											
Salaires et charges sociales	617 288	5 245 517	730 769	533 222	974 261	268 202	325 473	36 907	—	142 802	8 874 441
Déplacements	2 371	148 757	93 285	18 780	4 984	9 053	2 784	—	—	49 904	329 918
Frais de communications	10 591	25 495	9 671	4 441	11 210	1 041	2 738	73	—	18 497	83 757
Loyer	43 570	27 539	98 150	22 979	120 494	3 880	16 116	—	—	8 499	341 227
Services publics	-	71 303	6 444	—	—	1 663	—	340	—	-	79 750
Formation	11 883	41 866	3 788	3 154	9 483	562	1 822	—	—	-	72 558
Publicité et promotion	18 159	143	1 731	81	71	—	188	—	—	-	20 373
Entretien et réparations	8 898	376 922	56 966	3 054	46 002	3 509	1 831	—	—	-	497 182
Achats de services professionnels	159 253	24 939	799	2 910	4 274	—	—	—	—	-	192 175
Achats de services en technologie de l'information	44 044	33 641	19 017	15 194	17 993	2 698	7 576	—	—	7 940	148 103
Achats de services pour les personnes	—	25 556	48 164	2 065	2 522	220	12	—	—	335 051	413 590
Achats de services en milieux de vie	—	—	752 414	3 120	—	12 597	—	—	26 858	1 100	796 089
Achats de services divers	25 588	17 239	3 025	106	2 633	—	—	—	—	30 409	79 000
Assurances	14 037	56 273	5 769	1 298	5 840	1 807	864	76	—	-	85 964
Fournitures et équipement	31 523	338 429	17 986	5 138	46 843	8 306	3 779	—	—	41 278	493 282
Amortissement des immobilisations corporelles	—	134 695	25 347	—	24 623	—	8 984	—	—	8 808	202 457
Divers	18 922	646	8 902	76	98	49	—	—	—	1 000	29 693
Dépenses d'administration (recouvrement)	(966 055)	547 033	164 528	56 963	122 150	38 264	31 738	2 799	2 580	—	—
	40 072	7 115 993	2 046 755	672 581	1 393 481	351 851	403 905	40 195	29 438	645 288	12 739 559
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(207 652)	(5 619)	(2 454)	122 331	115 279	(19 911)	(5 071)	-	43 248	40 151